

Une large alliance dit OUI à cette réforme de la LPP attendue de longue date

15.05.2024

D'un coup d'oeil

La votation populaire sur la réforme de la LPP aura lieu le 22 septembre 2024. La réforme comble des lacunes de prévoyance pour les personnes travaillant à temps partiel et celles à bas revenus. De nombreuses femmes bénéficieront de cette réforme, qui renforce par ailleurs l'équité entre les générations et améliore les chances des travailleurs de plus de 50 ans sur le marché du travail. Une large alliance de partis (PVL, PEV, Le Centre, PLR et UDC) et d'associations soutient le projet.

Le système suisse des trois piliers en matière de prévoyance vieillesse est un modèle couronné de succès. Pour que cela reste ainsi, les différents piliers doivent être adaptés pour tenir compte de l'évolution de la société et de l'économie. La réforme de la LPP remédie à plusieurs lacunes du deuxième pilier. Toutes les générations en profiteront: les jeunes, les actifs et les retraités actuels.

Comblent des lacunes de prévoyance des personnes travaillant à temps partiel

Les personnes bien assurées par l'AVS et la LPP disposent de bonnes rentes. Cependant, de nombreuses personnes ayant travaillé à temps partiel ou ayant perçu un bas revenu ne reçoivent aujourd'hui aucune rente LPP ou seulement une petite rente. Les femmes sont particulièrement concernées. Faut de caisse de pension, ces personnes ne bénéficient pas des cotisations de l'employeur ni des rendements des placements pour leur future rente de vieillesse. Elles ne sont pas non plus assurées en cas d'invalidité ou de décès par le biais de la prévoyance professionnelle (pas de rentes d'invalidité ou de survivants). Il est temps d'y remédier. La réforme de la LPP comble des lacunes de prévoyance: les personnes travaillant à temps partiel et les salariés à bas revenus recevront une rente plus élevée et seront mieux assurés en cas d'invalidité et de décès.

Atténuer les charges excessives pesant sur les actifs

En raison de l'allongement de l'espérance de vie, les rentes de vieillesse sont financées en partie de manière croisée aux dépens des personnes actives. En abaissant le taux de conversion de 6,8 à 6%, on corrige ce problème. Quelque 85% des assurés ne sont pas concernés par cette modification, parce que leur caisse de pension est enveloppante ou parce qu'ils perçoivent leur avoir sous forme de capital. La réforme résout le problème pour les autres assurés, respectivement les autres institutions de prévoyance. Elle accroît l'équité entre les générations. Quoi qu'il en soit, les personnes déjà à la retraite ne sont pas touchées par la réforme. Quant à la génération de transition, elle reçoit des suppléments de rente équitables.

Améliorer les chances des travailleurs de plus de 50 ans sur le marché du travail

La réforme de la LPP prévoit une amélioration importante pour les travailleurs de plus de 50 ans: leur taux de cotisation LPP sera réduit par rapport à

aujourd'hui. Cela améliorera leurs chances sur le marché du travail et diminuera le risque qu'ils se retrouvent au chômage.